



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TRIGGER DISINFECTANT (BS EN 1276)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TRIGGER DISINFECTANT (BS EN 1276)

Numéro du produit 005002(F)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Désinfectant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES

TEL: 03 20 28 06 30

Fabricant TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES

TEL: 03 20 28 06 30

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 161 764 5981

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N°/1272/2008)

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Non classé.

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TRIGGER DISINFECTANT (BS EN 1276)

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.

Étiquetage des détergents < 5% agents de surface non ioniques, < 5% parfums, Contient
 DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE, LIMONENE

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | |
|---|----------------------|
| DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE | <1% |
| Numéro CAS: 7173-51-5 | Numéro CE: 230-525-2 |
| Facteur M (chronique) = 10 | |

Classification
 Acute Tox. 4 - H302
 Skin Corr. 1B - H314
 Eye Dam. 1 - H318
 Aquatic Chronic 1 - H410

| | | |
|---------------------|----------------------|--|
| IPA | <1% | |
| Numéro CAS: 67-63-0 | Numéro CE: 200-661-7 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX |

| | |
|-----------------------|--|
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) |
| Flam. Liq. 2 - H225 | F;R11 Xi;R36 R67 |
| Eye Irrit. 2 - H319 | |
| STOT SE 3 - H336 | |

| | | |
|----------------------------|----------------------|--|
| HYDROXYDE DE SODIUM | <1% | |
| Numéro CAS: 1310-73-2 | Numéro CE: 215-185-5 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-0000 |

| | |
|-----------------------|--|
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) |
| Skin Corr. 1A - H314 | C;R35 |
| Eye Dam. 1 - H318 | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Aucun composant ne nécessite d'être listé.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Consulter un médecin si une gêne persiste. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation.

Inhalation Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.

TRIGGER DISINFECTANT (BS EN 1276)

| | |
|-------------------------|--|
| Ingestion | Consulter un médecin si une gêne persiste. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. |
| Contact cutané | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter l'oeil. Consulter un médecin si une gêne persiste. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation. |
| Inhalation | Aucun symptôme particulier connu. |
| Ingestion | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. |
| Contact cutané | Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications pour le médecin | Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. |
|------------------------------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Eau. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Dangers particuliers | Non pertinent. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| Produits de combustion dangereux | Pas de produits de décomposition dangereux connus. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Non pertinent. |
| Équipements de protection particuliers pour les pompiers | Quitter immédiatement la zone de danger. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et sols glissants. |
|----------------------------------|--|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. |
|--|--|

TRIGGER DISINFECTANT (BS EN 1276)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Aucune procédure de nettoyage particulière recommandée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Éviter le contact avec les yeux. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

IPA

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

HYDROXYDE DE SODIUM

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

TRIGGER DISINFECTANT (BS EN 1276)

Mesures d'hygiène Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Aucune protection respiratoire n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| Aspect | Liquide limpide. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Indéterminé. Scientifiquement injustifié. Indéterminé. Scientifiquement injustifié. |
| pH | pH (solution concentrée): 10.00 - 11.00 |
| Point de fusion | Indéterminé. Scientifiquement injustifié. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >100°C @ |
| Point d'éclair | >61°C |
| Taux d'évaporation | Indéterminé. Scientifiquement injustifié. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Scientifiquement injustifié. Indéterminé. |
| Pression de vapeur | Indéterminé. |
| Densité de vapeur | Indéterminé. |
| Densité relative | 0.999 - 1.001 @ °C |
| Solubilité(s) | Miscible à l'eau. |
| Coefficient de partage | Indéterminé. Scientifiquement injustifié. |
| Température d'auto-inflammabilité | Indéterminé. Scientifiquement injustifié. |
| Température de décomposition | Indéterminé. Scientifiquement injustifié. |
| Viscosité | <50 cPs @ 20 @ °C |
| Propriétés comburantes | Non déterminé. |

9.2. Autres informations

Autres informations Aucun.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Pas de risques particuliers de stabilité.

TRIGGER DISINFECTANT (BS EN 1276)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Non pertinent.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson Non disponible.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé. Scientifiquement injustifié.

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient d'adsorption/désorption Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

TRIGGER DISINFECTANT (BS EN 1276)

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales. Après dilution, rejeter dans les égouts avec beaucoup d'eau peut être autorisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 11/01/2016

Révision 9

Remplace la date 20/08/2015

TRIGGER DISINFECTANT (BS EN 1276)

| | |
|---|---|
| Statut de la FDS | Approuvé. |
| Phrases de risque dans leur intégralité | Non classé R11 Facilement inflammable. R22 Nocif en cas d'ingestion. R34 Provoque des brûlures. R36 Irritant pour les yeux. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |